



LE BULLETIN COMMUNAL D'INFORMATION DE LA MI-ANNEE 2021

Chers amis,

C'est toujours la pandémie due à la Covid-19 qui occupe une large place dans nos conversations et notre comportement, bref dans nos vies de tous les jours. Nos dirigeants font leurs possibles pour atténuer la transmission du virus mais les solutions mises en place divisent nos concitoyens notamment au sujet de la vaccination ou une partie de la population n'est pas convaincue, soit par idéologie, soit par manque de confiance en ces vaccins eu égard au manque de recul et à la manne financière que pourrait rapporter le précieux sésame. Toutefois il faut bien se faire à l'idée que ce virus, hélas, est bien ancré au niveau mondial et nous prive de fait de nombreuses libertés. Certains pays ont fait le choix comme la France de mettre en place un passe sanitaire qui a pour but, si ce n'est pas avoué, d'inciter les gens à se faire vacciner, car à chaque nouveau variant le nombre de contamination augmente de plus en plus rapidement et par conséquence le nombre d'hospitalisation aussi. Les gens sont impatients de se retrouver pour des moments festifs et cet été, contrairement à l'an passé, certaines fêtes de village et diverses manifestations sont organisées, avec les contraintes que l'on sait. A ce titre je veux féliciter tous les bénévoles qui s'en occupent et qui ont su s'adapter en fonction de la réglementation sanitaire pour que nous reprenions goût à ces moments partagés qui manquent à tous.

En ce qui concerne les travaux communaux, certains ont pris du retard comme l'adressage et la rénovation de l'église, dû au report de subvention de l'Etat ou d'une faillite d'entreprise. Tout cela devrait se concrétiser dès cet automne. Il en va de même pour la fibre optique, car d'après la société « Orange » les travaux de raccordement chez l'habitant devraient être terminés tout début 2022.

Enfin je ne peux conclure mon propos sans parler du prochain départ de Jean-Marie COUDERC qui après pratiquement 30 années de bons et loyaux services dans notre mairie, va faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} novembre prochain. Je tiens d'ores et déjà à lui exprimer tous mes remerciements et toute ma reconnaissance pour ces années d'étroite collaboration et de grande confiance qui m'ont permis entre autres de découvrir un homme très compétent, très consciencieux avec qui il m'a été très agréable de travailler. J'espère que les conditions sanitaires vont s'assouplir prochainement pour que nous puissions lui exprimer toute notre amitié ainsi qu'une belle et longue retraite au cours d'une cérémonie publique. Pour lui succéder, c'est une habitante de la commune qui a été recrutée, il s'agit de Gaëlle LACOMBE qui jusqu'à maintenant était en poste au service urbanisme du Grand Figeac. J'espère et je suis bien convaincu que vous lui réserverez le meilleur accueil et que Gaëlle prendra vite ses marques.

Malgré ce contexte sanitaire toujours préoccupant, je vous souhaite de passer de très bonnes vacances.

*Le Maire,
Bernard JONQUIERES*

Défibrillateur

Comme vous en avez été informé précédemment par une note, la nouvelle réglementation concernant le positionnement des défibrillateurs cardiaques a changé. Depuis le début de l'année un appareil est nécessaire dans tous les Etablissement Recevant du Public de catégorie 3 et supérieures ainsi que dans les espaces sportifs clos. Le conseil municipal a choisi de déplacer celui de la mairie sous le hall couvert de la salle des fêtes.



Adressage

L'identification des numéros des constructions est effectuée. La Poste propose de faire l'information avec le facteur. Lequel distribuera une note avec la nouvelle adresse et une explication des démarches à effectuer. Le facteur prendra aussi le temps de donner une information verbale à chaque distribution et peut aussi donner la plaque correspondante.

Même si l'accord oral a été obtenu, il convient d'attendre le courrier d'attribution de la subvention de l'ETAT pour continuer d'avancer dans cette opération. Après avoir analysé plusieurs propositions le conseil municipal arrête une signalisation avec panneaux et plaques émaillées sur fonds crème et écriture bordeaux, filets ombrés et caractères également ombrés, ainsi que l'inscription Commune des Albres en bas des panneaux. Avec l'appui des fournisseurs la commune va déterminer précisément le nombre et le positionnement des plaques et des panneaux.

Eglise

L'entreprise CANO qui a déposé le bilan a été reprise par la société PARAMELLE à Figeac. Cette dernière s'engage à terminer les travaux sur la même base du devis d'origine. L'entreprise d'électricité ELIT a effectué des essais d'éclairage pour valider le nombre et le positionnement des points lumineux. En suivant elle a rapidement terminé le chantier.

PLUI

La cartographie et le règlement ont été arrêtés par les élus communautaires. Le PLUI a été transmis pour approbation aux personnes publiques, DDT, Chambre d'Agriculture... Si leur avis est favorable, il sera alors mis à l'enquête publique

Cabane à livre

Comme nous l'avons déjà évoquée, ce sont les élèves du lycée professionnel d'Aubin qui ont en charge la construction de la cabane à livre. Le projet est bien avancé, mais la situation sanitaire complique le déplacement des élèves et il est difficile de prévoir la date d'installation.

Logement école

Le logement de l'école publique est devenu vacant. La commune envisage de le rénover entièrement avant de le proposer à nouveau à la location

Médiathèque – Bibliothèque communautaire

La vice-présidente de la CCPM en charge de ce dossier a organisé une réunion de présentation et du projet de fonctionnement de cette structure. Le projet consiste à faire fonctionner l'ensemble des bibliothèques municipales en réseau permettant ainsi d'avoir un choix des ouvrages beaucoup plus important et des échanges beaucoup plus rapides. La Médiathèque Départementale de l'Aveyron continuera à passer dans les communes qui le souhaiteront et les ouvrages déposés entreront dans le catalogue de la bibliothèque communautaire

Cimetière communal

Parallèlement au règlement du columbarium, le conseil municipal a revu la mise à disposition du caveau communal comme suit :

Règlement de mise à disposition du Caveau Communal

Le Maire de la commune des Albres,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 5 mars 2021,

ARTICLE 1 : Attribution

Le caveau communal sera mis à la disposition de toutes familles titulaires ou futures titulaires (dans les six mois à compter de la demande) d'une concession au cimetière communal des Albres, sur demande écrite auprès de Monsieur le Maire.

ARTICLE 2 : Durée

La durée ne pourra être supérieure à trois ans. A l'expiration de ce délai, la commune pourra faire enlever les corps et procéder à leur ré-inhumation en fosse commune.

ARTICLE 3 : Nature des frais

A chaque dépôt, la famille aura en charge l'ouverture, la fermeture et le nettoyage complet du monument par une entreprise prestataire de services funéraires.

ARTICLE 4 : Tarif

Lors du dépôt de corps, pour garantir l'exécution de ses obligations, il sera demandé à la famille une caution ainsi qu'un droit de dépôt par jour d'occupation.

Ce tarif est fixé par délibération et peut être révisable chaque année.

Article 5 : Paiement

Les droits d'occupation seront demandés chaque mois à terme échu. En cas de retard de paiement sur une période supérieure à trois mois, après en avoir informé la famille, la commune pourra faire enlever le corps pour lequel les droits n'ont pas été acquittés et le faire ré-inhumer en fosse commune sans que la famille puisse réclamer aucune indemnité, ni dommage, ni intérêts.

Article 6 : Exécution

Le maire et les adjoints sont chargés de la bonne exécution du présent règlement.

Le conseil municipal a fixé les tarifs de fonctionnement des droits de dépôt, suivants :

- Caution = 350 €
- De 0 à 12 mois = Gratuit
- De 13 à 24 mois = 2,50 € par jour d'utilisation
- De 25 à 36 mois = 5,00 € par jour d'utilisation

Taxes locales – Redevance OM

La taxe d'habitation a été supprimée du bordereau de notification des taxes locales qui doivent être votées par le conseil municipal. Celle-ci est compensée par la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Pour cette année le montant attribué corrige largement la perte subie par la suppression de la TH. Le conseil décide de ne pas changer les taux d'application des taxes locales pour 2021. Ils s'établissent ainsi :

 Taxe foncière (bâti) 30,85%

 Taxe foncière (non bâti) 57,01%

 Cotisation foncière des entreprises 19,60%

Après analyse du compte administratif du budget assainissement collectif, le conseil municipal décide d'augmenter la redevance assainissement dès la facturation 2021. La part fixe est portée à 30 € et la part variable à 1 €.

Secrétariat de mairie

Prochainement, Jean-Marie COUDERC va faire valoir ses droits à la retraite. C'est Gaëlle LACOMBE qui arrive de la Communauté des Communes du Grand Figeac qui va le remplacer. Gaëlle intègrera la commune des Albres au 1^{er} septembre 2021, à terme outre les fonctions de secrétaire de mairie, elle assurera aussi le fonctionnement de l'agence postale, Roselyne FAUGIERES devant partir en retraite au cours du 1^{er} semestre 2022. Le conseil municipal a donc décidé de revoir les horaires d'ouvertures au public qui vont être calés sur ceux de l'agence postale, soit de 9h à 12h du lundi au vendredi à compter de ce 1^{er} septembre.



COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le Compte Administratif présente pour l'exercice 2020 les résultats suivants :

BUDGET COMMUNAL

- Résultat de fonctionnement = excédent de 52 716,94 €
- Résultat d'investissement = excédent de 61 183,40 €
- => Résultat de l'exercice = Excédent de 113 900,34 €

BUDGET ASSAINISSEMENT

- Résultat d'exploitation = déficit de 5 864,78 €
- Résultat d'investissement = excédent de 10 385,94 €
- => Résultat de l'exercice = Déficit de 16 250,72€

BUDGET REGIE DES TRANSPORTS

- Résultat de fonctionnement = déficit de 5 434,21 €
- Résultat d'investissement = excédent de 4 300.00 €
- => Résultat de l'exercice = Déficit de 1 134,21 €

BUDGET MULTISERVICES

- Résultat de fonctionnement = déficit de 7 924,09 €
- Résultat d'investissement = déficit de 26 771,20 €
- => Résultat de l'exercice = Déficit de 18 847,11 €

BUDGET COMMUNAL 2021

Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité le budget 2021 qui s'équilibre ainsi :

BUDGET COMMUNAL

- Dépenses de fonctionnement371 390,28 €
- Recettes de fonctionnement279 053,00 €
- Excédent de fonctionnement reporté.....92 337,28 €
- Prélèvement pour section d'investissement..... + 82 306,73 €
- Dépenses d'investissement380 592,58 €
- Recettes d'investissement373 219,16 €
- Excédent d'investissement reporté..... 7 313,42 €

BUDGET ASSAINISSEMENT

- Dépenses d'exploitation38 580,91 €
- Déficit d'exploitation reporté.....20 209,09 €
- Recettes d'exploitation58 790,00 €
- Prélèvement pour section d'investissement + 10 496,51 €
- Dépenses d'investissement58 454,55 €
- Recettes d'investissement23 983,91 €
- Excédent d'investissement reporté.....34 470,64 €

BUDGET REGIE DE TRANSPORTS

- Dépenses d'exploitation14 277,22 €
- Déficit d'exploitation reporté.....11 222,78 €
- Recettes d'exploitation25 500,00 €
- Prélèvement pour section d'investissement..... + 427,22 €
- Dépenses d'investissement25 745,09 €
- Recettes d'investissement 677,22 €
- Excédent d'investissement reporté.....25 067,87 €

BUDGET MULTISERVICES

- Dépenses d'exploitation46 058,24 €
- Déficit d'exploitation reporté.....9 185,76 €
- Recettes d'exploitation55 244,00 €
- Prélèvement pour section d'investissement + 12 959,44 €
- Dépenses d'investissement32 694,00 €
- Déficit d'investissement reporté.....67 123,44 €
- Recettes d'investissement99 817,44 €

Au 1^{er} septembre 2021 :

Secrétariat de Mairie

- **HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC** : Du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00
 - **COORDONNEES MAIRIE** : Téléphone : 05 65 80 42 64 - E-mail : mairielesalbres-aveyron@neuf.fr
 - **PERMANENCE DU MAIRE** : Le samedi matin de 10 h 00 à 12 h 00. Les autres jours sur rendez-vous
- En dehors de ces horaires, en cas d'urgence, vous pouvez joindre Monsieur le Maire au 06 81 48 92 61

Agence postale communale

- HORAIRES D'OUVERTURE** : Du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00
- **COORDONNEES** : Téléphone : 05.65.80.42.66

Déchetterie communautaire de Montbazens

- HORAIRES D'OUVERTURE** :
 - Du 1^{er} avril au 30 septembre**
Tous les après-midi, du lundi au samedi de 15h à 18h
Les matinées du mercredi et samedi de 9h à 12h
 - Du 1^{er} octobre au 31 mars**
Tous les après-midi, du lundi au samedi de 14h à 17h
Les matinées du mercredi et samedi de 9h à 12h
- **COORDONNEES** : Téléphone : 05.65.80.46.92

Rappel : Le port du masque est obligatoire à l'intérieur de ces structures.

